

OPÉRATION

**Aménagements intérieurs et scénographie du parcours de visite du
Palais du Tau (Reims)**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES - CCTP

**OBJET DU MARCHÉ : Lot n°15
Soclage des œuvres**

NUMERO DU MARCHÉ : 26-190-73

ARTICLE 1.	PRESENTATION DE L'OPERATION.....	4
1.1	OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.2	CONTEXTE GLOBAL DE L'OPERATION	4
1.3	CONTEXTE SPECIFIQUE AU MARCHE	6
1.3.1	<i>Limites de prestations et interfaces avec les autres entreprises</i>	<i>6</i>
1.3.2	<i>Moyens à mettre en place, coordination et durabilité</i>	<i>7</i>
ARTICLE 2.	ARTICLE 2. CONSISTANCE DES TRAVAUX	7
2.1	OBJET DES TRAVAUX.....	7
2.2	CONNAISSANCE DES LIEUX ET OUVRAGES	8
2.3	PHASAGE DES OPERATIONS : CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION	8
2.3.1	<i>Aller-voir des œuvres (prise de mesures - réalisation de soclages) et déplacements à prévoir</i>	<i>8</i>
2.3.2	<i>Conception et dessins des soclages – montages à blanc</i>	<i>10</i>
2.3.3	<i>Réalisation et fabrication des soclages (en atelier et sur site).....</i>	<i>11</i>
2.3.4	<i>Transport des soclages jusqu'au lieu d'exposition / protection des ouvrages.....</i>	<i>11</i>
2.4	ETENDUE DES PRESTATIONS	11
2.4.1	<i>Vérification des plans</i>	<i>13</i>
2.4.2	<i>Modalités particulières d'exécution des prestations</i>	<i>13</i>
2.4.3	<i>Permis de feu</i>	<i>14</i>
2.4.4	<i>Hygiène et sécurité</i>	<i>15</i>
2.4.5	<i>Choix des procédés – échantillonnage.....</i>	<i>16</i>
2.4.6	<i>Manipulations d'œuvres - responsabilité</i>	<i>16</i>
ARTICLE 3.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	17
3.1	DESCRIPTION DES OUVRAGES ET DES ŒUVRES EXPOSEES	17
3.2	DESCRIPTION DES SOCLAGES	18
3.2.1	<i>Griffes ou pattes de maintien pour œuvres</i>	<i>18</i>
3.2.2	<i>Soclage mophologique avec tiges fixées en fond de vitrine murale/fond expositif ou soclage primaire</i>	<i>19</i>
3.2.3	<i>Montages sur tiges à enchâsser ou emboîter.....</i>	<i>19</i>
3.2.4	<i>Montages en deux parties : platine + tiges métalliques fixées en fond de vitrine</i>	<i>21</i>
3.2.5	<i>Montage de type « assiette » piqué en fond de vitrine murale</i>	<i>22</i>
3.2.6	<i>Soclares pour présentation inclinée</i>	<i>22</i>
3.2.7	<i>Lutrins</i>	<i>22</i>
3.2.8	<i>Grandes pattes de fixation pour œuvres lourdes.....</i>	<i>23</i>
3.2.9	<i>Bases en résine pour voussoirs</i>	<i>23</i>
3.2.10	<i>Chaise métallique</i>	<i>24</i>
3.2.11	<i>Scellement chimique et pose caoutchouc.....</i>	<i>24</i>
3.2.12	<i>Modification de soclage sur site</i>	<i>24</i>
3.3	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	24
3.3.1	<i>Finitions peintures et patines.....</i>	<i>24</i>
3.3.2	<i>Réaction au feu des revêtements</i>	<i>25</i>
3.3.3	<i>Marques et fournisseurs de matériaux.....</i>	<i>25</i>
3.3.4	<i>Performances d'usage et dispositifs d'exploitation</i>	<i>26</i>
3.3.5	<i>Dimensions et mode d'exécution.....</i>	<i>26</i>
3.3.6	<i>Qualité des matériaux et conservation préventive</i>	<i>26</i>
3.3.7	<i>Qualité des métaux.....</i>	<i>26</i>
3.3.8	<i>Qualité et traitement des quincailleries</i>	<i>27</i>
3.3.9	<i>Garantie et Durabilité.....</i>	<i>27</i>
ARTICLE 4.	REGLEMENT DE CHANTIER.....	27
4.1	PREAMBULE	27
4.2	EMPRISE DU CHANTIER	28
4.3	CIRCULATION DES VEHICULES, APPROVISIONNEMENT ET STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE	28
4.4	STOCKAGE.....	28
4.5	EVACUATION DES DECHETS	28
4.6	NETTOYAGE, REPLIEMENT DES INSTALLATIONS ET REMISE EN ETAT DES LIEUX	29
4.7	REUNIONS DE CHANTIER ET COMPTE-RENDU DE CHANTIER.....	29

4.8	CONSOMMATIONS DE CHANTIER.....	29
-----	--------------------------------	----

Article 1. Présentation de l'opération

1.1 Objet de la consultation

L'objet du présent marché a pour objet les prestations du lot n°15 « Soclage des œuvres » dans le cadre de la phase 2 de l'opération globale de restructuration et renouvellement des aménagements intérieurs et de la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau, à Reims (51).

Ce lot a pour objet l'étude, la mise-au-point technique, la fabrication, la réalisation, la fourniture et l'installation de tous les soclages et montages spécifiques des œuvres présentes dans les espaces du parcours permanent du Palais du Tau ainsi que la réalisation de toutes les finitions, peintures et patines de ces ouvrages ; la fourniture des vis et quincailleries nécessaires à leur mise en œuvre, et le transport et la mise en place de l'ensemble de ces ouvrages dans les espaces scénographiés.

La manipulation des œuvres jusqu'au site du Palais du Tau est entièrement prise en charge par le lot transport et installation, hors de ce lot.

Les entreprises sont consultées pour l'ensemble des prestations décrites dans le présent document.

Il sera donc exigé pour l'ensemble de ces travaux de soclage, une exécution et une finition des plus soignées.

Sauf spécifications contraires, définies dans les applications du présent CCTP, les prescriptions énumérées ci-après s'appliquent à tous les ouvrages ayant la même destination. Elles seront de ce fait incluses, sans réserve ni limites, dans le prix global et forfaitaire.

1.2 Contexte global de l'opération

Contexte général et périmètre

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Culture, a lancé une campagne importante de travaux de restauration et de renouvellement des aménagements intérieurs et du parcours de visite du Palais du Tau.

Le Palais du Tau, édifié au cœur de la ville antique de Reims, se déploie le long du flanc sud de la cathédrale Notre-Dame. Il est bordé, à l'ouest par la place du Cardinal de Luçon, au sud par la rue du Cardinal de Lorraine et à l'est par le square Henri Deneux. Il doit son nom aux deux bâtiments d'origine dont l'orientation évoquait jusqu'au XVII^e siècle la forme de la lettre T, « tau » en grec ancien. Ancienne résidence archiépiscopale et royale, l'histoire de ce lieu est étroitement liée à celle de la France. En mémoire du baptême de Clovis par saint Remi vers 496, les cérémonies du sacre des rois de France s'y sont déroulées dès l'an 816 (Louis le Pieux) et ce, jusqu'en 1825 (Charles X).

Devenu propriété de l'État en 1905, puis lourdement endommagé des suites de bombardements de la Première Guerre mondiale, le palais est, depuis sa réouverture en 1972, le musée de l'œuvre de la cathédrale et des sacres des rois de France.

Le constat est aujourd'hui celui d'une scénographie dépassée et hétéroclite, ayant subi des adjonctions cumulatives au fil du temps, marquée par un manque d'identité et de rapport avec l'histoire de l'édifice. L'absence de fil conducteur dans le traitement des collections, leur présentation hétérogène et vieillissante, se doublent d'un manque d'accessibilité des contenus à tous les publics et nuisent à l'expérience de visite.

Le CMN a donc entrepris un ambitieux projet de réaménagement des intérieurs, de refonte du parcours de visite, de renouvellement et de modernisation de la scénographie et de la muséographie du Palais du Tau. Il

s'agit également d'enrichir l'accueil et les services au public, d'étoffer l'offre événementielle, d'améliorer les conditions de travail du personnel et de réorganiser les espaces de réserves.

L'opération porte ainsi sur le réaménagement intérieur et muséographique complet du monument. Outre le renouvellement des espaces et des salles accessibles au public (RDC et R+1), il est également prévu d'étendre les surfaces exploitées par le monument aux espaces R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte, aujourd'hui désaffectés, en y installant les bureaux de l'administration et en y redéployant une partie des réserves du musée.

La maîtrise d'oeuvre de cette opération est assurée par deux entités :

- Mme Marie-Suzanne de PONTAUD – ACMH : Maîtrise d'oeuvre relative aux démolitions, renforcements structurels, à la refonte des réseaux, aux restaurations des revêtements de surface intérieurs (sols, murs et plafonds/voûtes), ainsi qu'à la remise à niveau des systèmes de sécurité incendie et de sûreté du monument.
- Groupement Atelier PHILEAS : Maîtrise d'oeuvre relative aux aménagements intérieurs (accueil, parcours de visite, services au public, bureaux et réserves), à la scénographie, à la signalétique et à l'éclairage.

Cette opération est divisée en trois phases :

- Phase 0 – Travaux préparatoires :

Installations de chantier de l'ensemble de l'opération - démolitions – dépollution – protections – renforcements des planchers et percements divers. Sous maîtrise d'œuvre unique de Mme de PONTAUD, ACMH.

- Phase 1 – Aménagement des bureaux et réserves (niveaux R+2 et R+3) :

Mise en place des installations techniques (électricité, CVC et mobilier des réserves) des R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte (réserves et bureaux). Sous maîtrise d'œuvre de l'Atelier PHILEAS et sous maîtrise d'œuvre conjointe avec Mme Marie-Suzanne de PONTAUD, ACMH, pour les lots 7 « Electricité » et 8 « Plomberie, chauffage, ventilation ».

- Phase 2 – Aménagement des espaces d'accueil du public en R-1, RDC et du parcours de visite en R+1, restaurations intérieures :

Restaurations intérieures et aménagements des R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte (réserves, bureaux), ainsi que restaurations intérieures et aménagements scénographiques des R-1, RDC et R+1. Sous maîtrise d'œuvre conjointe de l'Atelier PHILEAS et de Mme Marie-Suzanne de PONTAUD, ACMH.

Lieu d'exécution de la prestation

Les travaux s'exécuteront au Palais du Tau, sis 2, place du Cardinal Luçon, 51100 REIMS.

Allotissement

L'opération est divisée en trois phases :

Phase 0 – Travaux préparatoires : installations de chantier de l'ensemble de l'opération - démolitions – dépollution – protections – renforcements des planchers et percements divers *[lots déjà attribués, travaux en cours]* ;

Phase 1 – Mise en place des installations techniques (électricité et CVC) des R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte (réserves et bureaux) *[lots déjà attribués, études d'exécution en cours]* ;

Phase 2 – Restaurations intérieures et aménagements des R+2 et R+3 de l'aile Robert de Cotte (réserves, bureaux), ainsi que restaurations intérieures et aménagements scénographiques des R-1, RDC et R+1.

La phase 2 de l'opération, objet de la présente consultation, est répartie en **15 lots** comme suit :

N° des lots	Désignation des lots	N° de marché
01	Curage, Démolition, Gros-œuvre, Maçonnerie, VRD (MOE ACMH)	23.190.148
02	Revêtement de sol en pierre, pierre de taille, enduit à la chaux (MOE ACMH)	23.190.149
03	Serrurerie, métallerie (MOE conjointe)	24.190.24
04	Menuiseries intérieures, parquet (MOE conjointe)	23.190.151bis
05	Plâtrerie, Cloisons, doublages, faux-plafonds (MOE conjointe)	24.190.13
06	Agencement, mobilier (MOE Philéas)	23.190.153
07	Peinture, (MOE conjointe)	23.190.154
08	Electricité (MOE conjointe)	23.190.155
09	CVC, plomberie (MOE conjointe)	23.190.156
10	Carrelage, faïence (MOE Philéas)	23.190.157
11	Equipements de cuisine (MOE Philéas)	23.190.158
12	Ascenseurs (MOE ACMH)	25.190.39
13	Etanchéité	25-190-152
14	Sécurisation des œuvres (protection rapprochée des œuvres)	25-190-202
15	Soclage des oeuvres	26-190-73

Chaque lot ainsi identifié fait l'objet d'un marché indépendant juridiquement mais lié techniquement à la réalisation des autres marchés.

Pour rappel, la présente consultation ne concerne que le lot n°15 « Soclage des œuvres ».

À chaque lot correspondra un marché distinct conclu soit avec une entreprise individuelle soit avec un groupement d'entreprises. Les candidats peuvent répondre dans le cadre de la présente consultation à tout ou partie des lots.

1.3 Contexte spécifique au marché

1.3.1 Limites de prestations et interfaces avec les autres entreprises

D'autres prestations, hors du marché présent, se dérouleront dans la globalité de l'opération.

Certaines prestations, telles que l'arrivage et l'installation du mobilier, des œuvres, finitions et nettoyage, électricité, mise en place de la signalétique, pourront avoir des interactions sur site avec le présent lot (circulations, présences dans les espaces, etc.).

Le titulaire est tenu de prendre connaissance des descriptifs des lots concernant les autres équipements et fournitures et ainsi que ceux des autres corps d'État et plus particulièrement ceux en rapport direct avec le sien, afin de ne rien ignorer des contraintes devant être observées pour la réalisation de ses prestations.

Il prend à sa charge la coordination avec les autres parties prenantes du projet si cela s'avère nécessaire.

Du fait de la présente obligation, le titulaire est réputé avoir parfaite connaissance des éléments de coordination et de synthèse nécessaires entre ses prestations et celles des autres entrepreneurs.

En aucun cas, il ne peut arguer de la méconnaissance du contenu d'un lot avec lequel il doit se coordonner pour se soustraire à ses obligations.

1.3.2 Moyens à mettre en place, coordination et durabilité

La réalisation des sécurisations, soclages, montages spécifiques du présent marché exigent de la part de l'entreprise, engagement et disponibilité.

L'entreprise devra :

- Prendre en compte les quantités et besoins du projet pour le mener à bien.
- S'inscrire dans le planning général du chantier et dans celui du présent marché.
- S'engager sur les délais de fabrication et sur les qualités de fourniture et de finition.
- Prendre connaissance des autres prestations en lien avec celles du présent lot, et se rapprocher au besoin des autres entreprises, pour la mise en place des ouvrages ; s'assurer de la bonne coordination avec les autres entreprises ainsi que les divers acteurs du projet afin d'assurer la meilleure conduite des travaux et tout particulièrement avec le lot agencement/ vitrines/ mobilier.
- S'assurer du bon déroulé du projet et du suivi des opérations : des études, de la fabrication jusqu'à la livraison, la mise en place/ installation et le réglage des ouvrages.
- Intégrer dans son planning un délai suffisant pour les délais de séchage complet des peintures avant livraison, ou, s'il y a retouche sur site, avant l'installation des soclages et des œuvres.
- Permettre l'installation et le réglage des éléments mobiliers sur site. Permettre dans ce planning la bonne mise en place par la suite des œuvres et soclages dans les ouvrages.

Les éléments de montage et soclages définis dans ce CCTP doivent avoir une durée de vie minimale correspondant à une utilisation normale. L'entreprise s'engage à fournir des ouvrages ayant une durée de vie d'un minimum de cinq ans à compter du moment où ils ont été réceptionnés par la maîtrise d'ouvrage, et à en remplacer les éléments défectueux durant cette période.

Ceci ne concerne pas les éléments endommagés par les visiteurs ultérieurement ou l'usage normal des éléments.

Article 2. Article 2. Consistance des travaux

2.1 Objet des travaux

Ce chapitre détaille l'ensemble de la mission, la consistance, le déroulé et les éléments indispensables attendus par le titulaire du présent marché. L'entreprise doit prendre connaissance de l'ensemble du dossier et, dans le cas où tout ou partie de la mission est soumissionnée, elle s'assurera de la bonne exécution du marché dans son ensemble.

Il lui appartiendra d'étudier la réalisation du présent projet en fonction de ces impératifs.

Si, dans les descriptions des pièces du marché, certaines désignations paraissent incomplètes ou imprécises, il appartiendra à l'entreprise d'obtenir auprès de la DCMC (direction de la conservation des monuments et des collections) du CMN, tous les renseignements complémentaires utiles, de façon à ce que son engagement, s'applique bien aux travaux du corps d'état intéressé, complètement terminés, en bon état d'utilisation.

Aucun supplément, plus-value ou indemnité, ne pourront être accordés pour toute sujétion ou gêne particulières que l'entreprise aurait dû prévoir dans le calcul de son prix forfaitaire.

Il est rappelé que lorsque des normes, références ou marques sont citées au sein du présent CCTP, des normes, références ou marques équivalentes peuvent être proposées par le candidat.

Toutefois, pour toute norme, référence ou marque citée « ou équivalent » au sein du présent CCTP ou de ses annexes, le titulaire est réputé, sauf indications contraires au sein de son mémoire technique, fournir le bien

ou la fourniture, utiliser le matériel ou les matériaux, tels que cités au sein des pièces contractuelles. Le cas échéant, les biens, fournitures, matériels ou matériaux équivalents à la norme, à la marque ou à la référence citée sont alors expressément listés au sein du mémoire technique et leur équivalence démontrée par le titulaire au sein dudit mémoire.

2.2 Connaissance des lieux et ouvrages

Dans le cadre de la consultation il n'est pas prévu de visite sur site.

Dès l'attribution du marché, un aller-voir aura lieu avec le titulaire.

2.3 Phasage des opérations : conception, réalisation et installation

Les étapes du présent marché s'inscrivent dans le calendrier prévisionnel d'accès et de mouvements des œuvres.

Soclage :

A titre informatif et estimatif, les phases des opérations du lot soclage sont les suivantes :

- Fin avril 2026 : aller-voir
- Fin avril 2026 : rencontres avec les restauratrices
- De avril à l'intervention sur site : fabrication de pré-socles/ platines et autres montages pouvant être réalisés en amont.
- Novembre – décembre 2026 (2 mois complets): soclage sur site

Sur site : Installation des œuvres en vitrine / sur mobilier (en adéquation avec le lot transport) :

- Phase 1 : R+1 > salle 2 / facs similés salle 6 / salle 7 (3 semaines à prévoir pour le cortège)
- Phase 2 : R-1 > salle 15-16
- Phase 3 : R+1 > salles 9, 11, 12, 13a / salle 3-4 et 6

Lot vitrine - Lamparredo :

A titre informatif et estimatif, phasages du lot vitrine (installation sur site) :

- Avril – juillet/ début août : salles 1 à 6 – 15 et 16
- Avril – juillet/ début août : salle 8 : installation des œuvres à la fin du chantier / salle de passage
- Septembre – mi-octobre : salle 7 / salle du Cortège (disponible début novembre)
- Novembre : salles 9, 11, 12, 13
- Fin du chantier vitrines prévu le 27 novembre

IMPORTANT : A titre informatif et estimatif, il est prévu une inauguration fin décembre 2026.

2.3.1 Aller-voir des œuvres (prise de mesures - réalisation de soclages) et déplacements à prévoir

a) Aller-voir :

Les œuvres de l'ensemble du parcours de visite sont sur deux sites principaux :

- Au Bourget (ex : œuvres du cortège) (campagne photo des manteaux prévue au Louvre Paris)
- Au CCL (Centre de Conservation du Louvre) à Liévin (ex : œuvres des salles 09 et 11)

Des aller-voir seront organisés au démarrage des opérations dans les locaux où se trouvent les œuvres et matériels. Le titulaire du présent marché réalisera lui-même les prises de côtes nécessaires à la fabrication sur mesure des soclages.

Important : Soclages Bourget et Liévin :

Compte-tenu du planning et de la préciosité de certains objets qui arriveront tardivement sur site avant l'inauguration, il sera demandé au titulaire du présent marché de réaliser en amont du chantier de soclage/installation des œuvres sur site (au Palais du Tau) une grande partie des montages (en tout ou partie).

Il faudra prévoir lors de ces aller-voir de réaliser des « empreintes » avec tiges ou plats métalliques formés à la pince ou de réaliser des pré-soclages ou soclages complets.

Le CMN est actuellement en train d'effectuer des demandes auprès du Bourget pour aménager un espace pour en faire un atelier (point chaud) et du CCL pour disposer d'un des ateliers pour la fabrication de soclages (point chaud).

Il faut par conséquent, entre-autre lors du/des aller-voir à Liévin, prévoir plusieurs jours sur site, pour 2 personnes maximum (compte-tenu de la place disponible dans les ateliers).

Compte-tenu des œuvres concernées (environ 28), il est possible d'envisager 2 aller-voir :

- Un premier sur une journée pour prendre les dimensions des platines à réaliser
- Un second sur plusieurs jours pour effectuer le reste des montages sur site (avec les platines + tiges réalisées entre les deux aller-voir).

-

Il est possible d'inverser les deux phases pour réaliser les platines en atelier après avoir fait le reste des soclages à Liévin.

Liévin : lors des aller-voir au CCL, des montages à blancs seront réalisés : des impressions des œuvres échelle 1 ainsi que des gabarits des vitrines des salles 09 et 11 seront mis à disposition par le CMN en plus des œuvres sur place pour valider les placements et confirmer les typologies de soclages (cf.chapitre 2.3.2 du présent CCTP).

Disponibilités des ateliers des réserves de Liévin :

- Semaines 15 à 18 (avril)
- Semaines 25 à 31 (mi-juin juillet)

En dehors de ces semaines il n'y aura que des petits ateliers disponibles.

A partir d'août, l'accès aux ateliers sur site sera plus compliqué mais possible. Deux socleurs maximum pourront intervenir compte-tenu de la dimensions des ateliers.

Important : Prises photos - Œuvres du Cortège au Louvre (Paris) :

En juin (2eme semaine du 8 au 15), deux œuvres textiles du cortège (Manteau du Roi et manteau du Dauphin) seront sortis des réserves pour une campagne unique de prise photos au Louvre. Cette opération se déroulera sur 3/4 jours :

- **Jour 1 / Studios 1 & 2** : mannequinage du manteau de Charles X
- **Jour 2 – Studios 1 & 2** : prises de vue du manteau de Charles X
- **Jour 2 – Studios 3 & 4** : mannequinage du manteau du Dauphin
- **Jour 3 – Studios 3 & 4** : prises de vue du manteau du Dauphin
- **Jour 3 – Studios 1 & 2** : dépose et conditionnement du manteau de Charles X
- **Jour 4 – Studios 3 & 4** : dépose et conditionnement du manteau du Dauphin
- **Jour 5 – Studios 1 & 2** : prises de vue de textiles plus simples à mannequiner (tabard, chasubles, aubes...) — *optionnel*

Les restauratrices seront sur place durant ces trois jours. Les 2eme et 3eme jour, il sera possible pour le titulaire du présent marché de discuter avec elles et en présence des œuvres pour l'élaboration des

montages. Après ces dates, ces deux œuvres retourneront en réserves et ne seront plus visibles avant leur ultime installation en vitrine, ce créneau est par conséquent essentiel.

b) Déplacement dans les ateliers des restauratrices – Cortège / Œuvres avec mannequinage

Dès la notification du présent marché au titulaire, des échanges seront à prévoir avec les restauratrices dans leurs ateliers en région parisienne.

Ceci concernera les diverses œuvres textiles du cortège. Dans le musée, Il s'agit d'une présentation dans une vitrine de 16,40m du cortège lors du Sacre de Charles X.

Il se compose d'œuvres textiles (manteaux, tabards) accompagnés de bâtons de héraut.

Les échanges avec les restauratrices (basées à Montesson-78) se feront sur l'interface soclage / mannequinage car les manteaux et tabards devront être sur des montages « donnant des repères de silhouettes humaines » (le dessin spécifique des soclages, essentiellement pour les parties jambes, bras, et positionnement des bâtons seront à discuter ensemble, Il ne s'agit en aucun cas de fabriquer des silhouettes pleines mais plutôt des structures de type filaire (hormis pour le cou qui relèvera sans doute du mannequinage et sera plein).

Diverses réunions dont un déplacement dans leur atelier sera à prévoir. Pour la mise au point, les restauratrices pourront se rendre dans les ateliers du prestataire.

c) Déplacement à Trévise (Italie) - Cortège

Ce déplacement unique sera à prévoir sur plusieurs jours (3 à 4 jours). Il concerne la présentation des œuvres du cortège.

« Tiges Mères » pour œuvres du cortège :

Lamparredo, entreprise en charge de la fabrication des vitrines, fournira les tiges métalliques verticales des montages pour les manteaux, tabards et bâtons (pour ces derniers, si leurs montages partent du sol) qui seront fixées dans le plancher technique de la vitrine (ceci permettra de maîtriser la résistance des montages à leurs bases et de pouvoir découper des orifices dans le plancher d'habillage pour le passage des tiges). Ces tiges « mères » accueilleront les parties « hautes » ou restantes des soclages réalisés par le titulaire du présent marché. (Pour information, de manière plus large, ce système sera déployé pour d'autres œuvres).

En Italie, Lamparredo prévoit de reproduire au sol, en atelier, l'emprise exacte de la vitrine pour que soient validés les emplacements des tiges métalliques verticales, et ce de manière définitive, avant production complète de l'ouvrage.

Le travail sur site sera à faire avec Lamparredo, les restauratrices (qui viendront avec des reproductions en tissus des œuvres) ainsi que le CMN pour validation des diverses œuvres.

Les emplacements et les modalités de fabrication des tiges métalliques (pleines, creuses, avec inserts, filetages ou renforts, courtes ou longues, etc.) seront discutés et validés d'un commun accord avec l'équipe de soclage.

2.3.2 Conception et dessins des soclages – montages à blanc

Chaque soclage (dans le cas de montages avec plusieurs objets ou complexes) ou typologie de soclage fera l'objet d'un dessin de principe par le titulaire du présent marché. Ces dessins seront soumis à la validation de la DCMC (direction de la conservation des monuments et des collections) du CMN.

Une fois les dessins validés, la fabrication des soclages pourra commencer.

Rappel : pour les œuvres textiles du cortège une interface sera à prévoir avec les restauratrices en charge du mannequinage ainsi que le fabricant de la vitrine.

Liévin (rappel) : Pour les œuvres du trésor (salle 9 et 11 – concernant trois vitrines), un montage à blanc échelle 1 pour chaque vitrine sera à réaliser au CCL, pour validation avec le CMN de l'emplacement exact des œuvres. Des impressions échelle 1 des gabarits des vitrines et des œuvres seront fournies par le CMN.

2.3.3 Réalisation et fabrication des soclages (en atelier et sur site)

Il est rappelé qu'aucune œuvre ne pourra être emportée ou déplacée hors des sites où elles seront mises à la disposition du titulaire du marché, pour toutes prises de côtes et mesures.

Rappel : des pré-soclages, prises de mesure avec empreintes ou soclages complets seront à réaliser dans les réserves du Bourget et de Liévin.

Sur site, au R+1 à proximité des espaces d'exposition, un espace sera mis à disposition du prestataire (équipé électriquement) pour la fabrication (ce qui n'aura pas pu être fabriqué en amont), l'ajustement et la mise au point des soclages.

Cet atelier sera attenant à un espace de réserve.

Un autre espace de réserve (accessible par ascenseur situé à proximité de l'atelier de soclage) contiendra une petite partie des œuvres.

Des espaces sur site seront à disposition pour l'accès aux points d'eau et sanitaires.

Toutefois, l'entreprise titulaire ne pourra pas y disposer de casiers ou vestiaires.

Le titulaire devra la protection de son espace de travail et le nettoyage total de cet espace à la fin de son intervention.

2.3.4 Transport des soclages jusqu'au lieu d'exposition / protection des ouvrages

Dans ce cadre, le titulaire du présent marché devra :

- Fournir, sur site, des équipes suffisantes à la réalisation des opérations
- Veiller à ce que le matériel soit en parfait état de fonctionnement avant tout commencement d'exécution des prestations. Si les équipements sont endommagés durant la durée du marché, le titulaire est tenu de fournir, sans rémunération supplémentaire, de nouveaux équipements en parfait état de fonctionnement.
- **Important** : Assurer une protection des sols, espaces de cheminements fragiles et des mobiliers muséographiques proches de son intervention, afin d'éviter toutes salissures, rayures, ou impacts potentiels (demande de protection filmée, impérative, dans les vitrines lors de l'installation des œuvres pour éviter les rayures).
- Si besoin, des montages à blanc pourront être réalisés dans l'atelier de soclage sur site (ou en amont pour les soclages spécifiques et complexes tel que décrits au point 2.3.1 du présent CCTP), pour validation avec le CMN, et avant toute pose définitive en vitrine.
- Faire son affaire des moyens de manutention et de levage, outillage, nécessaires à l'installation de ses propres ouvrages.

2.4 Etendue des prestations

Cette énumération n'est pas limitative, l'entreprise devant tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, qui ne devront nécessiter, par ailleurs, aucune reprise d'autres corps d'état.

En règle générale, l'attributaire du présent lot devra exécuter les poses et déposes des parties ou éléments qui seront indispensables à la bonne réalisation du projet ou rendus nécessaires pour permettre le passage ou les ajustements des autres corps d'état, et ceci, jusqu'à la réception des travaux.

Les prestations à la charge du titulaire du présent marché comporteront :

- La réalisation des travaux tels qu'ils sont définis dans le présent CCTP.
- La fabrication, le transport et la mise en place des sécurisations, accrochages, soclages pour les œuvres exposées.
- La fourniture des plans et détails d'exécution réalisés à grande échelle et établis à partir du présent dossier. Ces plans et détails d'exécution seront soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage ainsi que les échantillons détaillés dans le présent CCTP.
- La réalisation d'un rapport de montage et démontage de l'ensemble des structures, détaillant :
 - o Les modalités d'ouverture et de fermeture
 - o Les modalités de fixation de la structure sur son podium ou mobilier muséographique
 - o Le déroulement des étapes de montage de l'ensemble des ouvrages
 - o Les modalités d'introduction des œuvres dans la structure socle-montage
 - o Les outils nécessaires au montage, leur type et leur taille
- La coordination des études et des interfaces avec les autres lots concernés.
- Le conditionnement, le colisage identifié, le chargement, le transport et le déchargement sur place des ouvrages compte-tenu des possibilités de manutention et de distribution à l'intérieur des bâtiments ;
- Les travaux de finition et tous les accessoires complémentaires nécessaires à l'achèvement complet des ouvrages ;
- La protection des ouvrages déjà réalisés : dans les accès, circulations et locaux concernés par le cheminement des matériels et l'assemblage des éléments
- Les prestations nécessaires à la levée des réserves éventuelles
- Le nettoyage fin avec des produits adaptés à la nature des matériaux y compris dégraissage, nettoyage poussière par aspiration, provenant des travaux exécutés par le titulaire du présent marché. Ces nettoyages seront prévus régulièrement en cours de travaux et en fin d'opération.
- La prise en charge des frais de remise en état des ouvrages des autres corps d'état, en cas de détérioration par le titulaire du présent lot.
- La fourniture d'une notice de maintenance et d'entretien, si nécessaire, en 3 exemplaires en précisant la périodicité des nettoyages et d'entretien des ouvrages et la liste des produits à utiliser ou à proscrire et tous renseignements utiles au service de maintenance.
- Les fiches techniques des différents matériaux.
- Les procès-verbaux de classement au feu des différents matériaux.

2.4.1 Vérification des plans

Le titulaire du présent lot respectera rigoureusement les plans remis en vérifiant les cotes et les poids des œuvres portées sur les documents et s'assurera de leur exactitude.

Il est précisé que la responsabilité de l'entreprise reste entière, et cette dernière devra vérifier, de par ses connaissances techniques et à l'aide de détails et de notes de calculs, que la réalisation telle que souhaitée est réalisable et conforme aux normes tant pour la qualité des matériaux que pour la fabrication et la mise en œuvre.

Comme des principes représentatifs de la fonctionnalité générale des ouvrages et des finitions attendues ; ils ne préjugent pas des compléments ou mises au point nécessaires pour garantir la durabilité et les performances fonctionnelles des ouvrages, notamment en matière de stabilité et de facilité d'usage.

Aucun supplément de prix ne sera accordé pour tous travaux nécessaires à la bonne exécution des ouvrages. L'entreprise sera tenue de préparer, les plans d'atelier et de chantier, et les détails nécessaires cotés avec le plus grand soin. Ces plans et détails seront soumis, par mail et sur format papier, à l'approbation du CMN. Les modifications apportées par ceux-ci à l'acceptation des plans d'atelier et de chantier, ne seront en aucun cas l'objet de supplément de prix par rapport au montant forfaitaire soumissionné.

L'entreprise demeure responsable des erreurs d'exécution commises ultérieurement dans l'exécution. Le visa du CMN sur les plans techniques de l'entreprise n'ayant qu'un caractère d'examen du respect de l'esthétique du projet, la responsabilité technique et structurelle des ouvrages ainsi que leur dimensionnement restent le seul fait de l'entreprise.

2.4.2 Modalités particulières d'exécution des prestations

Conformément aux stipulations du CCAP, les titulaires de chaque lot désigneront, dès notification du marché, un responsable de l'exécution qui sera l'unique interlocuteur tant du maître d'ouvrage que du maître d'œuvre, l'assistant dans le suivi de l'exécution des travaux.

Lesdits titulaires prendront également toutes les dispositions nécessaires pour l'encadrement de leurs sous-traitants éventuels et préalablement déclarés dans les conditions fixées au CCAP.

Autorisation de voirie :

En cas d'intervention sur la voirie, les entreprises doivent effectuer l'ensemble des démarches pour l'obtention des autorisations nécessaires auprès des administrations concernées.

Zone travaux:

La présente mission se déroule en site non occupé.

L'installation des œuvres en vitrine, sur mobilier ou mur se fera hors travaux gros œuvre, hors poussière, sans public.

Les accès au chantier sont soumis à la réglementation interne du monument et, de manière générale, aux directives du Maître d'ouvrage et de l'administrateur du monument.

L'entrepreneur fournira au Maître d'œuvre la liste des personnels et engins devant intervenir sur le site. L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les parcours d'approvisionnement du chantier, d'amenée des engins et d'évacuation des déchets et gravois définis par le maître d'ouvrage et/ou l'administrateur du site.

L'exécution des prestations devra prendre en compte les principales contraintes* de site ci-dessous :

(*) Contraintes non exhaustives et évolutives suivant les obligations de fonctionnement.

- Le prestataire fournira au préalable une liste de ses intervenants au responsable de sécurité du site pour leur permettre l'accès.
- Les approvisionnements et manutentions de matériels y compris évacuation devront se faire sans gêner le travail des autres entreprises.
- La zone de parking des entreprises sera dans la cour d'entrée du Palais du Tau.

2.4.3 Permis de feu

Avertissement :

Les travaux par points chaud sont à l'origine de plus de 30% des cas d'incendie de bâtiments.

Le permis de feu est bien plus qu'une formalité, c'est une pièce majeure dans la prévention du risque incendie/explosion.

Obligation :

Tout travail par point chaud fera l'objet d'un permis de feu dont le modèle est annexé au présent CCTC.

Aucun travail par point chaud ne pourra être autorisé sans la rédaction et la diffusion de ce document.

Les travaux par points chauds regroupent :

- Les opérations d'enlèvement de matières ou de désassemblage d'équipements (découpage, meulage, ébardage...)
- Les opérations d'assemblage (soudures) ou d'étanchéité (bitume...) De manière générale cette désignation comprend tous les travaux générateurs d'étincelles ou de surfaces chaudes. Les travaux réalisés à l'aide de machines portatives tournantes (disqueuses, tronçonneuses, perceuses...) en font également partie.

En cas de nécessité d'un permis de feu, l'entreprise intervenante en fera la demande au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage par courriel ou bien lors des réunions de chantier. Dans ce cas la demande sera inscrite dans le compte rendu de chantier. En cas de sous-traitance le titulaire en fera la demande pour le compte de son sous-traitant. La demande devra être déposée **au moins 3 jours ouvrables** avant le début du travail par point chaud.

Rappels :

Intervenants :

L'entreprise utilisatrice est le donneur d'ordre : le Centre des monuments nationaux, maître d'ouvrage.

L'entreprise extérieure est l'entreprise intervenante : L'entreprise titulaire du marché ou son sous-traitant.

La personne responsable de la sécurité et de la surveillance: est désignée par l'entreprise utilisatrice.

Pour la présente opération, les modalités suivantes de rédaction, de signature et de suivi du permis de feu seront scrupuleusement respectées :

Rédaction :

Le permis de feu sera rédigé selon le modèle joint en annexe au présent CCTC. Il sera rédigé par le responsable de l'entreprise intervenante.

Signature :

Le permis de feu doit être signé par :

- le responsable de la maîtrise d'ouvrage du CMN,
- le responsable de l'entreprise intervenante,
- la personne désignée par le responsable de la maîtrise d'ouvrage, pour la sécurité et la surveillance.

Suivi et mise en œuvre du permis de feu

L'entreprise intervenante veillera à la sensibilisation et à la mise à niveau de la compétence de ses opérateurs face aux risques engendrés par le travail par point chaud.

Elle veillera au respect scrupuleux des consignes décrites dans le permis de feu, notamment les lieux, dates, plages horaires d'intervention et moyens de prévention et de mise en sécurité. Elle s'assurera de pouvoir maintenir une liaison permanente avec le responsable de la sécurité et de la surveillance.

L'entreprise intervenante veillera à désigner :

- Un responsable d'intervention personne compétente pour assurer le bon déroulement technique et la réalisation en toute sécurité
- Un ou plusieurs opérateurs (personnes compétentes en charge de la réalisation de l'intervention). Tout ouvrage par point chaud sera interrompu 2 heures avant la fin de la journée de travail.

L'entreprise intervenante devra disposer sur le chantier des moyens de lutte adaptés, de première intervention contre l'incendie. Ces moyens seront en nombre suffisant et seront disposés au plus près du poste de travail où a lieu l'intervention.

La vérification des précautions prises et des moyens de prévention prévus dans le permis de feu sera faite par la personne responsable de la sécurité et de la surveillance ;

Il est précisé que la surveillance et le gardiennage à l'intérieur du périmètre de l'opération sont confiées au titulaire du lot 00-Installations de chantier.

En conséquence les agents de sécurité de ce titulaire seront en charge des tournées d'inspection et levers de doute liées aux permis de feu. Ils pourront faire également toute remarque et toute demande particulière à l'entreprise intervenante si les modalités de mise en œuvre du permis de feu ne sont pas respectées. En cas de manquement grave de la part de l'entreprise intervenante, le responsable du LOT 00 en référera sans délai à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage désignera à l'issue de la période de préparation la personne ou les personnes responsables de la sécurité et de la surveillance, parmi les agents SSIAP1 ou SSIAP2 prévus dans le cahier des charges du LOT 00.

Diffusion :

Ce document sera établi en un exemplaire original, Quatre copies seront diffusées selon la liste de diffusion intégrée dans le document.

Les modalités définitives, notamment en matière de délai de validité, de diffusion des copies du permis de feu seront établies et validées par compte rendu de chantier à l'issue de la période de préparation.

Le permis de feu sera affiché de manière visible pour l'ensemble des intervenants du chantier, pendant toute sa durée de validité.

Les instructions complémentaires de sécurité et certaines recommandations sont jointes à l'annexe permis de feu du présent CCTC.

2.4.4 Hygiène et sécurité

La présente opération est soumise aux dispositions du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994, en conséquence les entreprises et obligatoirement chaque éventuel sous-traitant, devront fournir un PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé).

Les travaux ne devront pas faire obstacle aux itinéraires d'évacuations. Les issues de secours et les passages pour y accéder devront être dégagés en toutes circonstances. En particulier, aucun matériel ne doit être entreposé dans ces passages et gêner l'écoulement rapide du flux du public.

Un passage de 2 UP doit en permanence être dégagé vers les sorties de secours.

Le titulaire exécutera ses prestations en conformité avec la réglementation du travail concernant l'hygiène et la sécurité

L'entrepreneur est sensibilisé au fait que le CMN souhaite que ce projet prenne en compte des objectifs de développement durable quand il est possible. En conséquence il lui appartient de présenter des solutions techniques qui soient notamment soucieuses du respect de l'environnement (utilisation de matériaux ou de produits non polluants et qui peuvent être recyclés, traitement possible des déchets après démontage, utilisation de matières recyclées...).

Protection des ouvrages :

Pendant les travaux, toutes les précautions seront prises afin de ne porter atteinte en aucune manière aux ouvrages existants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

Par exemple, ces précautions pourront être la mise en place de :

- platelages verticaux et horizontaux ;
- bâchage étanches de teinte uniforme comprenant toutes sujétions ;
- films polyane ;
- bourrelets de protection appropriés ;
- protections spéciales pour éviter la pénétration de poussière dans les locaux avoisinants.

Pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception, le titulaire de chaque lot est responsable de la conservation et du maintien en bon état des matériaux, matières premières, matières ouvrées, matériels, engins, outillages et installations de tous ordres du chantier ainsi que des ouvrages.

En cas de dégradations constatées dans toutes les zones sous responsabilité et gardiennage des entreprises, la remise en état des ouvrages existants sera impérativement exécutée par des entreprises qualifiées Monuments Historiques, explicitement agréées par le maître d'œuvre et aux frais et risques du titulaire du marché reconnu responsable.

2.4.5 Choix des procédés – échantillonnage

Les principes généraux de réalisation sont définis par le présent CCTP. Il sera demandé, au besoin, des exemples photographiques et des fiches techniques des matériaux pour valider les solutions techniques proposées de la liste suivante :

- Le contre typage des échantillons de peinture
- Le contre typage des échantillons de patines
- Les modalités de fixation sur le mobilier muséographique ainsi que sur les fonds expositifs.
 - Un échantillon des fonds expositifs des vitrines (nid d'abeille métallique avec plaque d'habillage) sera fourni sur demande au prestataire du présent lot.
- La présentation des échantillons de matériaux (acier, laiton, inox, qualité et type de mousse et autres matériaux en contact direct avec les œuvres) avec finitions, et toute autre information nécessaire entrant dans la composition des ouvrages du présent lot, suivant les prescriptions du présent document.

Le mémoire du Titulaire comporte un dossier descriptif complet faisant ressortir les solutions techniques qu'il propose d'employer.

2.4.6 Manipulations d'œuvres - responsabilité

Les objets sont placés sous la responsabilité du Titulaire dès le moment où il manipule les objets et pendant toute la durée de l'installation où ils lui sont confiés. Les objets ne devront en aucun cas sortir des salles. Lors de l'installation, il appartiendra au Titulaire de ne pas laisser une œuvre en cours de soclage ou d'accrochage et non encore installée, sans surveillance.

Important : pour les manipulations des œuvres lourdes (voussoirs, sculptures bronze, pierre) une aide à la manipulation sera disponible de la part du lot transport.

Article 3. Description des ouvrages

Les descriptions qui suivent, au chapitre DESCRIPTION DES OUVRAGES ont pour but de renseigner l'entrepreneur sur la nature des travaux à effectuer, sur leur importance, leurs dimensions, et leurs emplacements, mais il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif, et que l'entrepreneur devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les travaux de sa profession indispensables pour l'achèvement complet des travaux.

Tous les documents écrits et graphiques remis à l'entrepreneur pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme une proposition qu'il devra examiner avant tout commencement d'exécution.

Il devra donc signaler au Maître d'Œuvre les dispositions qui ne lui paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés et l'observation des Normes Françaises. Le fait pour un entrepreneur d'exécuter sans modification les prescriptions des documents dressés par le Maître d'Œuvre ne peut atténuer en quoi que ce soit sa pleine et entière responsabilité d'entrepreneur.

Le présent CCTP est découpé par typologie d'ouvrage.

Les documents graphiques annexes, fonctionnant avec ce CCTP, s'organisent comme suit :

- Un fichier Excell regroupant l'ensemble des œuvres à socler

IMPORTANT : dans le fichier Excell du corpus, figurent des œuvres **sur fond gris qui ne sont pas à socler** mais qui sont présentées à titre informatif pour contextualiser les autres œuvres (ex : plateau à socler + burettes ou aiguères posées dans le plateau (non soclées)).

- Un document A3 présentant les diverses typologies de soclages
- Un document A3 présentant les œuvres en vitrine et les détails techniques de ces vitrines

La structure générale des sécurisations, soclages et montages devra :

- Être en métal (acier) ou plexi exceptionnellement (*contraintes de « visibilité »*)
- Les pattes ou tout autre système de maintien visible, seront disposés de manière à ne pas nuire à la lisibilité de l'ensemble, y compris du mobilier sur lequel seront posés les objets.
- Être peint ou patiné selon un ton déterminé par le Centre des Monuments Nationaux.
- Le point de contact entre les œuvres et le soclage, devra être garni de mousses de type Etafoam ou plastazote (gainés thermo rétractables), d'une épaisseur suffisante et conforme aux préconisations de conservation préventive ou d'un lit de pose en résine, afin de protéger les œuvres et de limiter au maximum les éventuelles vibrations ; tout en restant le moins visible possible.

3.1 Description des ouvrages et des œuvres exposées

Les œuvres sont de diverses natures :

- Pierre de Courville, pierre, plâtre
- Porcelaine, ivoire, orfèvrerie
- Bronze, cuivre, argent, or, métal doré, pierres précieuses
- Textiles : soie brodée, velours
- Tableaux : huiles sur toile

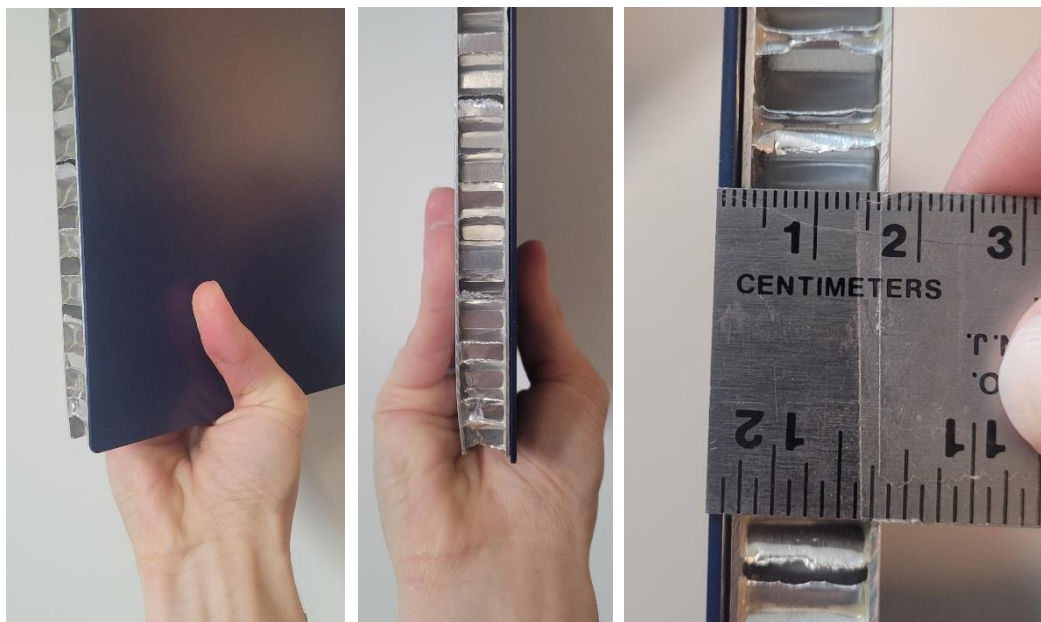
- Livres : papier, velours, argent

Les fonds expositifs sont de diverses natures :

- Soclages primaires (soclets) : MDF laqué époxy ou résine moulée peinture acrylique
- Fonds expositifs (vitrine cloche, vitrines murales, vitrines niche) : **nid d'abeille avec plaque métallique.**

Nid d'abeille : Pour les fonds expositifs en nid d'abeille, les montages devront traverser l'intégralité du matériau pour garantir la bonne stabilité des œuvres (entre-autre en vitrine murale), hormis pour les petits objets très légers.

L'épaisseur globale de ses fonds, est de 17mm comprenant un nid d'abeille de 14,5mm et une plaque métallique d'habillage (thermolaquée bleu) de 2mm.



3.2 Description des soclages

Les différentes typologies de soclages décrites ci-après sont des principes. Chaque soclage sera à préciser et à adapter au cas par cas lors de la « visite » (aller-voir) des œuvres pour la prise de mesure des œuvres.

3.2.1 Griffes ou pattes de maintien pour œuvres

Nature des œuvres et formats : Orfèvrerie, argent, or, papier, velours / tableaux – Formats moyens

Nature des fonds : socles primaires : MDF laqué époxy, résine moulée peinture acrylique

Ou fond de vitrine murale : nid d'abeille avec plaque métallique d'habillage

Principes de soclage :

Les diverses pièces seront présentées soit posées sur des soclages primaires (soclets) réalisés par le prestataire vitrine, Lamparredo ou fixées en fond de vitrine murale.

Les soclages primaires seront, sur leur surface supérieure (surface sur laquelle repose l'œuvre) à minima 2cm plus grands que l'emprise de l'œuvre, pour laisser une marge suffisante pour y insérer et fixer des griffes ou pattes de maintien.

Pour la bouteille avec col (salle 08), une partie de montage au niveau du col sera à prévoir pour assurer une parfaite stabilité.

- La bonne stabilité des objets sera assurée.

- La bonne lecture des dessins des pièces sera assurée
- La section des griffes est ronde et proportionnelles aux objets afin d'assurer discrétion et stabilité.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions de soclage :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.2 Soclage morphologique avec tiges fixées en fond de vitrine murale/fond expositif ou soclage primaire

Nature des œuvres et formats : Pierre, orfèvrerie, argent, or, papier, velours – Formats moyens

Nature des fonds : fond de vitrine murale : MDF laqué ou nid d'abeille avec plaque métallique d'habillage

Principes de soclage :

Les diverses pièces seront présentées fixées dans les soclages primaires ou en fond de vitrine murale et maintenues par des griffes ou pattes de maintien à l'œuvre.

- La bonne stabilité des objets sera assurée
- La bonne lecture des dessins des pièces sera assurée
- La section des griffes est ronde et proportionnelles aux objets afin d'assurer discrétion et stabilité.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

La profondeur des tiges au dos des œuvres sera définie lors des aller-voir et validée définitivement lors de l'installation des œuvres en vitrine. Il faudra donc veiller à laisser suffisamment de longueur de tige.

Une tige unique sera privilégiée pour les œuvres soclées en fond de vitrine murale. Cependant, compte-tenu du poids de certaines œuvres, plusieurs tiges pourront être envisagées.

Finitions de soclage :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.3 Montages sur tiges à enchâsser ou emboîter

Nature des œuvres : essentiellement textiles, soie brodée, velours.

Œuvres en métal, verre, porcelaine.

Les montages sur tige à enchâsser composent une famille divisée en 2 formats d'œuvres / montages :

- Famille A : Moyens formats (*fac-similés salle 06, textiles en vitrines salle 12*)
Œuvres de dimensions moyennes ou sans mannequinage
- Famille B : Grands formats (*textiles en vitrine salle 12 / cortège en vitrine*)
Œuvres avec mannequinage ou complexes

La plupart des œuvres seront en vitrines, exceptés les fac-similes présentés sur une estrade et réalisés dans des matériaux « précieux » comme le verre ou la céramique (en cours de discussion).

Enchâssement / emboîtement sur « tiges mères » :

Le principe d'enchâssement / emboîtement est spécifié car pour tous ces montages, le prestataire du présent marché devra emboîter et fixer les tiges de ses montages sur celles dites « tiges mères » réalisées et intégrées par le prestataire vitrine, Lamparredo.

Ce choix a été fait pour : garantir la fixation des tiges dans la structure métallique des vitrines et du mobilier (sous les plans expositifs), ne pas avoir de platines métalliques et réduire les interventions sur site.

Les systèmes de fixation entre tige mère et soclage seront discutés lors de la phase d'exécution et pourront se faire au cas par cas en fonction des contraintes de chaque prestataire et des œuvres concernées.

Lors de l'installation sur site, les tiges mères seront déjà présentes dans les ouvrages.

Ceci nécessite une préparation en amont pour certains montages complexes.

Famille A : Tige Mère : environ 50cm minimum

Famille B : Tige mère : environ 50cm minimum

Sur ce principe de montage, le futur prestataire pourra tout à fait faire des propositions s'il estime que des ajouts/ modifications/ renforcements sont à effectuer. Le but étant de garantir la parfaite stabilité des œuvres.

Famille A : Moyens formats (*fac-similés salle 06, textiles en vitrines salle 12*) :

Les œuvres concernées par ce montage sont de diverses natures.

Salle 06 / fac-similés : pour les fac-similés les montages à réaliser sont dits en L.

Il s'agit de tiges métalliques en L, les parties des soclages en contact avec les œuvres sont de type pattes et griffes de maintien.

Important : pour deux fac-similés (couronne et éperons) le titulaire du présent marché devra intégrer un plan expositif (MDF thermolaqué) préparé par le titulaire vitrine, Lamparredo et à fixer sur la tige verticale du montage.

Seule la couronne reposera sur son plan expositif.

Salle 12 / textiles moyens formats :

Ces textiles seront en partie **mannequinés**, une interface est par conséquent à prévoir pour les parties hautes des soclages avec les prestataires concernés.

Remarque Œuvres textiles : De manière générale, pour toutes les œuvres textiles, les montages veilleront à faire « vivre » les œuvres c'est-à-dire que la combinaison soclage + mannequinage permettra d'apprécier la silhouette humaine d'un vêtement porté.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'avoir des parties du corps figurées (tête, mains, jambes) mais de signifier par le montage l'épaisseur d'un corps.

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée.
- Les modalités de fixation du montage sur les tiges mères garantiront une parfaite continuité des montages.
- Les parties hautes des montages permettront l'intégration de pièces textiles mannequinées.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Famille B : Grands formats (*textiles en vitrine salle 12 / cortège en vitrine*)

Les œuvres concernées sont dites « grandes »

Il s'agit plus précisément d'œuvres de grands formats, ou lourdes, ou de montages hauts ou nécessitant des renforts compte-tenu du poids des œuvres (cortège : manteaux).

Ces textiles seront en partie **mannequinés**, une interface est par conséquent à prévoir pour les parties hautes des soclages avec les prestataires concernés.

Remarque Œuvres textiles : De manière générale, pour toutes les œuvres textiles, les montages veilleront à faire « vivre » les œuvres c'est-à-dire que la combinaison soclage + mannequinage permettra d'apprécier la silhouette humaine d'un vêtement porté.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'avoir des parties du corps figurées (tête, mains, jambes) mais de signifier par le montage l'épaisseur d'un corps.

Œuvres du cortège avec bâtons : Pour les œuvres textiles du cortège accompagnées de bâtons de héraut d'arme, il est demandé au prestataire de réaliser un montage du textile dit tabard intégrant la partie destinée à présenter le bâton.

Un grand soin sera apporté à l'interface visible du montage au niveau du bâton (« bras + main ») qui signifiera sans être une représentation exacte du corps.

Pour les parties basses des montages, la tige unique est privilégiée, sauf peut-être pour les manteaux compte-tenu de leurs poids.

Important : pour certaines œuvres comme les manteaux, une très grande attention sera à apporter sur le poids des œuvres et la force exercée par les parties textiles qui seront au sol et qui auront tendance à « tirer » les montages vers l'arrière. Des renforcements sur le(s) pied(s) seront sans doute à effectuer et des parties de montage à concevoir pour éventuellement accompagner les tissus dans leurs tombés.

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée.
- Les modalités de fixation du montage sur les tiges mères garantiront une parfaite continuité des montages.
- Les parties hautes des montages permettront l'intégration de pièces textiles mannequinées.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.4 Montages en deux parties : platine + tiges métalliques fixées en fond de vitrine

Nature des œuvres : argent doré, cuivre

Format des œuvres : moyen

Fabrication : œuvres concernées par l'aller-voir à Liévin et la réalisation des soclages en amont de l'installation sur site.

Cette typologie de montage concerne les œuvres (que l'on « posait » pour leur usage) présentées dans les vitrines de la salle 09 et de la salle 11 et fixées en fond de vitrine murale.

Le montage se compte de deux parties distinctes :

- 1) Une partie « basse platine » sur laquelle repose l'objet : avec griffes de maintien sur l'œuvre et tige(s) fixée en fond de vitrine murale.
- 2) Une partie « haute » : tige(s) fixée en fond de vitrine murale avec griffes de maintien de l'œuvre

La profondeur des tiges au dos des œuvres sera définie lors des aller-voir (Liévin) et validée définitivement lors de l'installation des œuvres en vitrine. Il faudra donc veiller à laisser suffisamment de longueur de tige.

- La bonne stabilité des objets sera assurée.
- La bonne lecture des dessins des pièces sera assurée

- La section des griffes est ronde et proportionnelles aux objets afin d'assurer discrétion et stabilité.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.5 Montage de type « assiette » piqué en fond de vitrine murale

Nature des œuvres : orfèvrerie

Ce montage concerne les œuvres de type plats ou assiettes qui seront présentées en fond de vitrine murale. Le montage se composera d'une partie en contact avec l'œuvre de type « assiette » : armature métallique au dos de l'œuvre avec griffes de maintien de l'œuvre.

Pour le moment il est envisagé que le montage soit légèrement décollé du fond de la vitrine murale, le montage disposera par conséquent d'une tige / ou des tiges métalliques fixées dans le fond expositif.

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.6 Soclages pour présentation inclinée

Nature de l'œuvre : ivoire

Les œuvres concernées dans la vitrine de la salle 11, seront des tablettes en ivoire à présenter inclinées.

Les montages seront en tige métalliques avec griffes de maintien des œuvres.

Ils seront fixés par tiges dans le soclage primaire.

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.7 Lutrins

Nature des œuvres : velours papier

Les ouvrages seront à présenter sur supports inclinés, à 20° maximum.

Les ouvrages seront présentés fermés, l'emplacement des pattes de maintien sera défini en présence des œuvres.

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée.
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée ou une gaine thermo rétractable sur les griffes pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.8 Grandes pattes de fixation pour œuvres lourdes

Nature des œuvres : pierre, plâtre, bronze

Cette typologie de montage concerne des œuvres lourdes posées sur structures ou sur socles métalliques.

Les montages à réaliser seront des pattes individuelles permettant un maintien optimal des œuvres (important, une des œuvres est sur un socle palettisable donc destinée à être déplacée sur son socle).

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée et permettra, pour l'œuvre concernée, de déplacer l'œuvre sur son socle
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.9 Bases en résine pour voussoirs

Nature de l'œuvre : pierre de Courville

Pour les voussoirs en salle 15-16, il est demandé de réaliser pour chaque œuvre, 4 petites bases en résine (une à chaque angle, en retrait).

Ces bases permettront de pouvoir à l'avenir manipuler les œuvres en ménageant entre l'œuvre et le mobilier scénographie, environ 2cm de vide.

Prise d'empreintes : Les œuvres sont actuellement en réserves et couchées sur leurs dos, la prise d'empreinte est par conséquent possible.

Si cette méthode n'est pas adéquate, le candidat peut tout à fait en faire part à la maîtrise d'ouvrage.

En dernier lieu il pourra être envisager d'effectuer une prise d'empreinte sur site mais ceci n'est pas prévu pour le moment.

- La parfaite stabilité de l'objet sera assurée
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- L'espace de vide sous les œuvres de minimum 2cm sera assuré et permettra d'y glisser des sangles pour des futures manipulations
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible, les cales étant en retrait
- Une mousse type plastazote très fine et collée pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces

Finitions des soclages : résine

3.2.10 Chaise métallique

Nature de l'œuvre : fonte de fer

Cette typologie de montage sera à réaliser pour une plaque de cheminée à fixer sur un mur en béton.

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.2.11 Scellement chimique et pose caoutchouc

Nature des œuvres : bronze

Poids de l'œuvre : 100kg

Une installation spécifique sera à faire pour une œuvre contemporaine en bronze.

La prestation comprend : manutention / manipulation de l'œuvre, la pose d'un caoutchouc entre le socle de l'œuvre et la dalle en marbre et la fixation par scellement chimique dans la dalle présente sur site.

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée

3.2.12 Modification de soclage sur site

Nature de l'œuvre : zinc

Sur site une œuvre est déjà installée mais le montage est à revoir.

Il concerne une lance. En partie haute il faudra remplacer le cerclage "plombier" par une bague métallique et en partie basse il faudra modifier, (après constat) la partie du soclage en contact avec l'œuvre

- La bonne stabilité de l'objet sera assurée
- L'action de socler et dé-socler doit rester simple à mettre en œuvre.
- Le soclage doit être stable et le plus discret possible.
- Une mousse type plastazote très fine et collée pourra aussi être utilisée pour protéger les pièces.

Finitions des soclages :

Peinture : mate - noir ou canon de fusil

3.3 Spécifications techniques générales

3.3.1 Finitions peintures et patines

C'est la dernière étape à laquelle seront soumis tous les montages une fois leur fabrication terminée. Toutes les pièces métalliques des ouvrages seront traitées et protégées contre la corrosion.

Tous les traitements des pièces métalliques sont à la charge du titulaire du présent lot.

Le titulaire est responsable de la qualité de son travail. Les décollements, fissures, cloquages, etc. qui se produiraient seront à sa charge pendant toute la durée des travaux.

Peinture

Cette finition sera utilisée sur tous les montages métalliques. La peinture sera de type polyuréthane, de haute qualité, appliquée au pistolet en cabine ou par tout autre moyen garantissant une grande qualité de finition et une haute.

La teinte utilisée sera le noir ou le canon de fusil. La teinte définitive et spécifique sera déterminée par le CMN, répondront aux normes citées dans le présent CCTP.

Les peintures devront porter le label : Ecolabel européen ou équivalent à minima.

Qualité de la peinture

L'entreprise se conformera aux normes, règles composition et d'application, et règlements en vigueur au moment de la passation des marchés, ainsi qu'aux prescriptions de stockage et de mise en œuvre des fabricants, dont notamment les suivants :

DTU

Normes : Toutes les normes françaises énumérées dans les " Références normatives " ou aux annexes "Textes normatifs " des différents DTU cités ci-dessus, et notamment les normes T 30.001 et T 30.003 arrêtés des 4 novembre 1975 et 1er décembre 1976 concernant les réglementations de certains matériaux dans les établissements recevant du public. Les essais de qualification des surfaces peintes (cahier n° 695 du C.S.T.B.).

La mise en œuvre des matériaux sera exécutée par catégorie d'ouvrage suivant les prescriptions du Cahier des Charges du D. T. U. 59.1 59.2 et 42.1 sur des subjectiles réceptionnés et correspondant aux indications du descriptif. Le niveau de finition sera de type A selon DTU.

Cahier des Prescriptions Techniques Générales applicables aux travaux de peinture, nettoyage de mise en service, papiers de tenture (cahier n°139 du C.S.T.B.).

Cahier des charges applicables aux travaux de ravalement, peinture (cahier n°336 du C.S.T.B.).

L'entreprise veillera à fournir de la peinture pour maintenance dans chacune des teintes, identiques à celles mises en œuvre dans ses ouvrages. Cette fourniture seule permettra des retouches et raccords ponctuels éventuels. L'entreprise titulaire du présent marché prévoira 15 % pour chaque teinte.

Une attention particulière sera apportée au délai de séchage des peintures, à prendre en compte dans le délai d'exécution des prestations.

3.3.2 Réaction au feu des revêtements

Les revêtements de toutes natures utilisés dans les locaux recevant du public devront répondre aux spécifications générales et particulières à chaque type d'établissement du règlement de sécurité contre l'incendie.

3.3.3 Marques et fournisseurs de matériaux

Le présent CCTP ou autres documents joints au dossier de consultation font éventuellement référence à des produits et à des marques précises de manière à fixer les qualités minimales d'aspect et techniques des prestations à fournir par l'entreprise. Cette dernière a la possibilité de proposer d'autres produits de qualités strictement équivalentes sous réserve de l'accord du Maître d'Ouvrage.

3.3.4 Performances d'usage et dispositifs d'exploitation

Tous les montages et soclets pourront être d'un seul tenant, ou avec des parties démontables, transportables par éléments et remontables sans entraîner de nouvelles fabrications.

Les dossiers de présentation du présent projet sont remis à l'entreprise et témoignent du mode d'utilisation des montages dont elle a la charge. Celle-ci devra en tenir compte dans la conception de ses ouvrages, tant sous l'aspect dimensionnement, capacité de portance, aptitude à la fixation des œuvres, tenue dans le temps et maintenance.

3.3.5 Dimensions et mode d'exécution

Les dimensions des ouvrages sont liées à celles des œuvres spécifiées dans les documents joints au présent CCTP.

Les sections et dimensions des divers montages seront calculées pour résister à un usage correspondant à celui auquel elles sont destinées. Dans ce cadre, dans le respect de la réglementation et des objectifs de résistance attendus, et si la technologie l'autorise, l'entreprise pourra proposer des dimensions plus réduites pour tout ce qui concerne les éléments techniques constituant les ouvrages dont l'optimisation va dans le sens du projet, celui de la finesse, de la transparence et de l'élégance.

Les assemblages droits, d'onglets, ou spécifiques seront exécutés avec la plus grande précision, les pièces venant se joindre sans aucun jeu ni fausse coupe.

Les vis à métaux seront rigoureusement alignées et en nombre suffisant, à tête plate cruciforme. Elles devront affleurer dans le cas d'ouvrages démontables.

3.3.6 Qualité des matériaux et conservation préventive

Tous les matériaux et finitions employés seront conformes aux règles de conservation préventive des œuvres, notamment celles régissant l'absence de dégagements nocifs pour les matériaux en contact avec les collections.

- Absence de dégagements chimiques ou des revêtements de surface :
- Les peintures seront de type polyuréthane, appliquées au pistolet en cabine
- Les colles seront dénuées de charges solvantées
- Utilisation de matériaux neufs et adaptés à la conservation des œuvres en fonction de la fragilité, des matériaux constitutifs et des dimensions des œuvres, pour les calages, protections rapprochées, etc. Ils seront de type Etafoam ou Plastazote.
- Une grande vigilance sera demandée à la protection des parties saillantes, des angles, des parties fragiles ou mobiles, et des surfaces ; ainsi qu'à la protection des zones de contact entre les œuvres et les montages réalisés. Les calages et protections devront être proportionnés à la fragilité des œuvres. Les pattes seront garnies de gaine en plastique thermo rétractable incolore.

3.3.7 Qualité des métaux

Tous les ouvrages métalliques seront en acier ou en laiton, avec finition peinture ou patine.

Les assemblages des profils pourront être réalisés par soudure ou soudo-brasures, parfaitement dressées, décalaminées, limées et polies. Les cordons de soudure ne présenteront aucun "manque" ni "crique".

Le choix des épaisseurs et sections, ainsi que le produit utilisé pour assembler les pièces, devront être faits afin d'éviter toute déformation lors du soudage.

Les tôles, tubes, barres et profils présenteront une planimétrie et une rectitude parfaites, un poli sans grains ni balèvres, des arêtes à angles vifs, sur toutes les parties métalliques visibles.

3.3.8 Qualité et traitement des quincailleries

La quincaillerie fournie sera de première qualité et portera le label NF SNFQ 1 et correspondra aux normes NF A 91.101 et 91.450.

Les marques spécifiées au présent descriptif pourront être éventuellement modifiées après approbation écrite du Maître d'Ouvrage. Toutes les pièces de quincaillerie présentant des traces de rouille seront refusées et remplacées par l'entreprise. Les vis et petits accessoires seront cadmiés.

Les pattes de maintien, les lits de pose et d'une manière générale, toutes les pièces de quincailleries nécessaires au bon maintien des œuvres seront de force appropriée et en nombre suffisant pour obtenir une parfaite tenue et rigidité des ouvrages. En outre de toutes sujétions rappelées dans les divers articles précédents, l'entreprise titulaire du présent lot n°17-A doit la fourniture et la pose de toutes quincailleries nécessaires à la finition complète de chaque ouvrage.

3.3.9 Garantie et Durabilité

Les prestations font l'objet d'une garantie minimale d'un (1) an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision de réception.

Il est précisé que le Titulaire est libre de proposer un délai de garantie plus long dans le cadre de son offre.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'oblige à remettre en état ou à remplacer à ses frais la partie de la prestation qui serait reconnue défectueuse, exception faite du cas où la défectuosité serait imputable au Pouvoir adjudicateur.

Cette garantie couvre également les frais de déplacement de personnel dans les locaux du Pouvoir adjudicateur, de conditionnement, d'emballage et de transport de matériel nécessités par la remise en état ou le remplacement.

Lorsque, pendant la remise en état, la privation de jouissance entraîne pour le Pouvoir adjudicateur un préjudice, celui-ci peut exiger un matériel de remplacement équivalent.

En outre, concernant la durabilité des éléments, il est précisé que les éléments installés dans le cadre de ce marché doivent avoir, pour une utilisation normale, une garantie de vie minimale de 5 ans après réception par le Centre des Monuments Nationaux. L'entreprise s'engage de ce fait à remplacer les éléments défectueux pendant cette période. Cette clause ne concerne pas l'usure normale des pièces métalliques de pivotement et de coulissement ayant subi favorablement les tests d'épreuve exigés par les normes, ni les détériorations occasionnées par les usagers.

Article 4. Règlement de chantier

4.1 Préambule

Les stipulations du présent règlement de chantier concernent des travaux à réaliser au Palais du Tau.

En conséquence :

- 1) les entreprises titulaires des différents lots devront se soumettre aux règles de coactivité et au règlement du chantier.
- 2) En amont de l'heure des livraisons, il faudra renseigner le nom du chauffeur et l'immatriculation du véhicule ou le nom de l'entreprise en cas de livreur générique ;

- 3) les cheminements pour les entreprises titulaires des différents lots, pourront être modifiés à la diligence de l'administration du chantier par le CMN, en fonction des impératifs de fonctionnement.

4.2 Emprise du chantier

Elle devra être cantonnée exclusivement aux salles concernées par l'exposition, aux espaces définis pour la présentation des collections, aux locaux affectés aux installations de chantier, ainsi qu'aux cheminements nécessaires à l'accessibilité de ces espaces.

4.3 Circulation des véhicules, approvisionnement et stationnement sur la voie publique

Les véhicules devront respecter les règles de voirie en vigueur et les prescriptions du code de la route pour accéder au site.

Lors de l'intervention des entreprises titulaires de chacun des lots, celles-ci devront se conformer aux heures d'ouverture et de fermeture du chantier.

Le titulaire devra tenir compte des conditions d'accès, tant au site qu'aux salles concernées, des accès au bâtiment (largeur et état des voies de desserte), des périodes d'interdiction de circulation et d'accès sur le site, des possibilités de stationnement et de giration des camions et engins, des itinéraires obligatoires qu'il devra emprunter, compte tenu des limites de charges et de gabarit imposées sur certaines voies et circulations intérieures au site, des contraintes d'horaires et/ou de conditions d'accès aux salles.

En conséquence, les prix tiennent compte de toutes les contraintes particulières en découlant, et le titulaire du marché ne peut en aucun cas prétendre à indemnité en les évoquant.

Toute livraison spécifique nécessitant l'entrée d'un véhicule sur site devra faire l'objet d'une information auprès de la maîtrise d'ouvrage pour la coordination avec les autres entreprises sur site.

4.4 Stockage

Les lieux de stockage des matériaux et matériels se situeront obligatoirement et exclusivement dans l'emprise du chantier telle que définie avec la Maitrise d'ouvrage au démarrage des travaux.

4.5 Evacuation des déchets

L'évacuation des déchets, emballages et autres matériaux se fera selon le parcours imposé et impérativement à l'avancement (évacuation journalière des emballages, protections et gravats). Aucun dépôt de gravats ne sera toléré sur le site.

Le titulaire fera son affaire de l'évacuation de ceux-ci dans une décharge autorisée.

Respect de la législation et de la réglementation

Les déchets de chantiers de bâtiment devront être gérés et traités par les entreprises dans le cadre de la législation en vigueur à ce sujet.

Enlèvement des déchets

Les déchets et emballages ne devront en aucun cas être mis-en vrac aux abords du bâtiment. Ils seront traités et évacués, conformément à la réglementation en vigueur à ce sujet, notamment :

- les déchets classés « dangereux » seront évacués en centre d'enfouissement de classe 1 ;
- les déchets inertes, en classe 3.

En ce qui concerne les emballages :

- les emballages ayant contenu des produits classés « dangereux » seront évacués à un centre d'enfouissement de classe 1 ;

- les autres emballages devront obligatoirement être valorisés.

4.6 Nettoyage, repliement des installations et remise en état des lieux

Dans l'emprise du chantier :

L'organisation interne des entreprises titulaires de chacun des lots devra aboutir à l'obtention d'un chantier propre pendant toute la durée des travaux, ce qui d'ailleurs est de nature à contribuer à la sécurité.

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et les entreprises devront prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet. Tout outil dangereux ne devra pas être laissé à portée de main ou sans surveillance.

En fin des travaux, les entreprises devront enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans tous les locaux touchés par les travaux, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements et l'enlèvement des déchets. Il est précisé que les produits utilisés pour le nettoyage devront être soumis à approbation de la Maîtrise d'Ouvrage.

Les frais de ces nettoyages resteront à la charge de chaque entreprise (nettoyage complet avant réception des travaux).

Aux abords du chantier :

La propreté sera également exigée à l'extérieur de l'emprise du chantier dans l'enceinte du bâtiment. Le stockage des gravats et emballages est interdit, l'enlèvement sera immédiat et pourra être commandé par la Maîtrise d'Ouvrage à la charge de l'entreprise responsable identifiée ou à la charge du compte prorata dans le cas d'entreprise non identifiée.

Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par les entreprises titulaires des lots seront réalisés.

4.7 Réunions de chantier et Compte-rendu de chantier

Réunions de chantier :

La présence des titulaires convoqués sur le chantier est indispensable.

Chaque titulaire est tenu d'y assister personnellement ou d'y déléguer un représentant qualifié agréé par le Maître d'Ouvrage et ayant tout pouvoir de décision. Les visites en atelier sont considérées comme réunions de chantier.

L'absence d'un entrepreneur ou de son représentant qualifié à quelque titre que ce soit, autorise le Maître d'Ouvrage à prendre toute décision qu'il jugerait nécessaire au bon avancement des travaux.

Compte – rendu de chantier :

Les rendez-vous de chantier seront l'objet de comptes rendus établis par le Maître d'Ouvrage et diffusés aux entreprises.

Ces comptes rendus, prennent un caractère contractuel après 5 jours et devraient éviter toute correspondance parallèle.

4.8 Consommations de chantier

Les consommations électriques et les consommations d'eau resteront à la charge du CMN.